

23-05-05 Finances – Fiscalité

Demande de remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 27 mars 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire, a saisi nos services d'une demande de remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme formulée par la SCI RENAISSANCE IMMOBILIERE BOZBIYIK, domiciliée 3 impasse de la Bargette à Saint-Priest en Jarez. Cette demande porte uniquement sur la majoration et les intérêts de retard relevant de la TLE soit un montant de 3 445 euros (PC27510S0008).

Conformément aux dispositions de l'article L251A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participation d'urbanisme. Cette décision du Conseil Municipal est prise sur proposition du comptable public chargé du recouvrement.

Compte tenu de l'avis favorable du comptable public, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la remise gracieuse sollicitée par l'intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (24 pour, 2 abstentions : Mme MOURGUES et M. RODRIGUES SOUSA), décide d'accorder la remise gracieuse sollicitée par l'intéressée.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 mai 2023**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération ***du Conseil Municipal*** ***de Saint-Priest en Jarez***

Séance du 9 mai 2023

23-05-05 Finances – Fiscalité

Demande de remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. ZAVROSA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à Mme GEUSENS
Mme SCHERRER à M. BRUNEAU
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :